

INTELLECTUELS ET PATRIOTISME : A PROPOS DE LA FUITE DES CERVEAUX

Ernest-Marie Mbonda
Université catholique d'Afrique centrale
Faculté de philosophie
Yaoundé-Cameroun
mbondaer@yahoo.com

La Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (cf. Programme-Cadre pour la mise en place, le renforcement et l'utilisation des capacités essentielles en Afrique, Addis-Abeba, 1996) a fourni à propos de la fuite des cerveaux, des chiffres qui sont pour le moins impressionnants. Entre 1960 et 1975, ce sont 27000 hauts cadres africains qui ont quitté leur continent pour s'établir en Occident. Dix ans plus tard, c'est-à-dire en 1987, ce chiffre a atteint 40000 personnes (en fait le tiers des personnes les plus qualifiées). De 1985 à 1990, on estime à plus de 60000 le nombre de médecins, d'ingénieurs et de professeurs d'université qui ont émigré de leurs pays. Aujourd'hui, on pense que cet exode s'est accru, de sorte qu'ils seraient autour de 20000 ceux qui chaque année vont vers l'Europe et l'Amérique à la recherche des meilleures opportunités.

Les statistiques sur la fuite des cerveaux sont rarement neutres et sont plutôt généralement déterminées par des arrières-pensées normatives. Sous les apparences d'une simple description sociologique, la notion de fuite des cerveaux cache un jugement de valeur sur les devoirs des intellectuels à l'égard de leurs patries. On ne parlerait pas de « fuite » si l'on ne considérait pas tout intellectuel comme étant d'abord rattaché à un pays particulier, à un continent particulier, et ayant à son égard une certaine « obligation patriotique » de contribuer, de toute la force de ses capacités intellectuelles, à son développement, à sa prospérité et à son rayonnement. La fuite de cerveaux s'apparenterait alors à une démission, voire à une trahison de la part de ceux-là même sur qui reposaient tous les espoirs de mise en œuvre des projets nationalistes et panafricanistes qui ont fleuri autour des périodes des indépendances en Afrique. Les intellectuels qui ont choisi l'expatriation pourraient être accusés d'accorder la préférence à leurs intérêts particuliers, et de se désolidariser de manière coupable du destin de leurs pays, de leur continent, de leur peuple, de manquer au devoir d'apporter une contribution, si modeste soit-elle, à la construction de sociétés africaines justes, démocratiques et prospères.

En posant le problème de la fuite des cerveaux en terme de patriotisme, c'est d'abord l'intellectuel émigrant qui est en quelque sorte mis au banc d'un accusé. Mais quel peut être le fondement d'une telle obligation patriotique ? Peut-on considérer le patriotisme (ainsi d'ailleurs que le nationalisme) comme une vertu ? La fuite des cerveaux n'est-elle pas révélatrice de la tyrannie et de la faillite des États ainsi désertés, la dénonciation – même par la fuite – de climats politiques intolérables et subtilement ou féroce ment hostiles à l'épanouissement des cerveaux ? N'est-il pas des situations où c'est la fuite des cerveaux elle-même qui peut être considérée comme une vertu au moins en ce qu'elle pourrait permettre de mettre au service de l'humanité entière (à travers des États qui les reconnaissent et les valorisent) des talents qui autrement se seraient sclérosés ?

Ce sont ces différentes questions qui guideront notre réflexion dans ce papier. Esquissons-en ici quelques points saillants :

1. Une interrogation sur le caractère vertueux ou non-vertueux du patriotisme et du nationalisme peut conduire à deux hypothèses :

- Du point de vue de la morale libérale l'action morale requiert plutôt un arrachement aux contingences et aux intérêts individuels ou communautaires. En privilégiant les intérêts de sa communauté, on pourrait dire que le patriote et le nationaliste agissent de façon intéressée, partielle, et donc immorale. Agir moralement, dans cette perspective libérale, c'est avant tout s'affranchir de toute détermination empirique ou passionnelle (le patriotisme et le nationalisme releveraient de la passion) pour viser l'universel que prescrit la raison.

- Du point de vue de la morale communautarienne, il n'existe pas de morale universelle, détachée de tout enracinement communautaire. Car c'est toujours au sein d'une communauté que chaque individu acquiert et développe son sens moral. A partir de cette conception communautaire de la morale, l'allégeance à une communauté acquiert une importance particulière. L'homme étant par nature, comme disait Aristote, un « animal politique », celui qui se définit indépendamment d'une communauté peut être assimilé, selon le vocabulaire d'Aristote, à un monstre ou à un être dégradé. Dans la mesure où notre jugement, notre personnalité et d'une manière générale notre statut d'humain sont constitués par notre communauté, nous devons à celle-ci une allégeance inconditionnelle. Le patriotisme et le nationalisme ici, ne sont plus des vertus quelconques, mais des vertus cardinales.

Il s'agit là de deux hypothèses entre lesquels il peut être difficile de trancher. Mais on peut les concilier de façon féconde en disant que le patriotisme signifie simplement l'allégeance au projet de constitution d'une communauté historique, lequel projet se réalise par des actions et des événements dont certains peuvent être remis en question. Être patriote, c'est partager les efforts grâce auxquels une nation ou une communauté se crée, se constitue et se réalise au fil de l'histoire. Et dans la mesure où seul le projet justifie l'allégeance patriotique, il est tout aussi patriotique de s'opposer à certaines formes que peut prendre la réalisation de ce projet et qui sont susceptibles d'en dévier la trajectoire idéale. Que cette allégeance soit tournée électivement vers la promotion d'une communauté particulière et non de l'humanité en général ne lui enlève pas son importance et même sa valeur morale.

2. La synthèse des deux hypothèses proposée ci-dessus admet l'importance de l'attachement d'un intellectuel à une communauté, à un projet propre à un continent. De sorte que, à l'instar de la prosopopée des lois dans *Le Criton* de Platon, un intellectuel qui déserte son pays ou son continent pourrait à juste titre se voir reprocher son manquement à un devoir de reconnaissance par rapport à ce qu'il a reçu de sa communauté et de participation à l'œuvre de développement de cette même communauté, au profit des générations futures.

Toutefois, on ne peut attendre des individus l'allégeance à une communauté politique qui a perdu le sens du bien commun, qui s'apparente à un casino, qui a fait de la lutte pour le pouvoir (à conquérir ou à conserver) la valeur centrale, et qui plus est procède à l'intimidation, à la clochardisation et même pire des intellectuels. Quand le principe régulateur de l'existence dans une société se réduit au « struggle for life », il appartient à chacun de trouver les meilleures stratégies de sa survie. Et quand, parallèlement à l'impossibilité d'assurer cette survie à l'intérieur, se profile l'opportunité de le faire ailleurs, n'est-il pas rationnel, voire raisonnable, de recourir à cette opportunité ?

On pourrait, en jouant sur les deux sens possibles du mot « fuite », dire que la fuite des cerveaux, entendue comme *dérobade* par rapport au devoir de contribuer au développement

d'une communauté, peut être considérée comme un vice. Mais si l'on entend la fuite dans le sens du *mouvement de celui qui échappe* à un danger, à un monstre, il faut la tenir pour une vertu, au nom de l'humanité.

On a là un angle de vue à travers lequel on peut repenser aujourd'hui le rôle des intellectuels dans la mise en œuvre (ou dans l'échec) des idéaux nationalistes et panafricanistes.